

La pratique de la musique ouverte à tous

La tarification de l'école municipale de musique est soumise au quotient familial. Elle permet aux familles éligibles de pouvoir accéder plus facilement à l'enseignement musical.

Les familles nombreuses ne sont pas oubliées puisque les tarifs sont dégressifs en fonction du nombre d'inscrits de la même famille. La participation de la famille peut ainsi diminuer de 25 % à 50 %.

Afin de rendre également plus accessible la pratique instrumentale, depuis 2007, des instruments de musique sont loués par l'école municipale de musique sous condition de ressources : clarinette, flûte, trompette/cornet à piston, trombone, xylophone, cor d'harmonie, saxophone, tuba, hautbois, marimba, violon, alto, violoncelle et contrebasse.

Afin de calculer au mieux les tarifs qui seront appliqués, les usagers de l'école municipale de musique sont invités à communiquer au secrétariat leur quotient familial au plus tard pour le 15 octobre.

Mots-clés: [EMM](#),[École municipale de musique](#),[pratique instrumentale](#),[enseignement musical](#)

URL source: <https://www.saintsebastien.fr/fr/ecole-municipale-de-musique/la-pratique-de-la-musique-ouverte-tous>